

CANTON DE FEURS

COMMUNE DE

PONCINS

42110



Tél. : 04.77.27.80.09
Fax : 04.77.27.86.94
Email : mairie.poncins@wanadoo.fr
Facebook : [Commune de Poncins](#)
Illiwap : [mairie de Poncins](#)

Réunion du conseil municipal de PONCINS du lundi 3 juillet 2023

Séance Publique.

Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Thierry DURRET, Josiane FOUQUET, Marc TERRASSE, Ludovic GUILLARME, Laurent BURNOD, Audrey ROCHE, Christophe MASSON, Michaël GIBERT et Gaëlle SANA-DELORME

Absents excusés : Sylvie DELORME qui a donné pouvoir à Maryline CHEMINAL et Julie BATAILLON qui a donné pouvoir à Bernard FOYATIER

Absent : Jérôme BAS

1. Approbation du compte rendu de la réunion du vendredi 9 juin 2023.

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du vendredi 9 juin 2023 par **9 voix pour, 1 abstention** (Gaëlle SANA-DELORME) et **4 contre** (Christophe MASSON, Josiane FOUQUET, Laurent BURNOD et Michaël GIBERT).

2. Désignation de la secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **12 voix pour, 1 abstention** (Josiane FOUQUET) et **1 contre** (Laurent BURNOD) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

3. Election des 3 délégués du Conseil Municipal et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseil municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté n°R15/2023 du 14 avril 2023, fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la décision du tribunal administratif de Lyon en date du 21 juin 2023 annulant les opérations électorales du 9 juin 2023 dans la commune de Poncins,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 2023 portant convocation du conseil municipal le lundi 3 juillet 2023,

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux du département de la Loire sont convoqués par décret du 6 avril 2023 susvisé afin d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

La commune de Poncins doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats.

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membre du collège électoral ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes doivent être déposées auprès de Monsieur le Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie n'est admis.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Bernard FOYATIER et M. Marc TERRASSE (plus âgés) et Mme Audrey ROCHE et M. Michaël GIBERT (plus jeunes). La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Où il ce qui précède, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Les listes déposées et enregistrées :

La liste « Bien vivre à Poncins » est composée par :

1. M. DUCHÉ Julien
2. Mme CHEMINAL Maryline
3. M. FOYATIER Bernard
4. Mme ROCHE Audrey
5. M. GUILLARME Ludovic

La liste « Poncins, apportons un nouveau regard » est composée par :

1. M. MASSON Christophe
2. Mme SANA-DELORME Gaëlle
3. M. GIBERT Michael

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- Liste « Bien vivre à Poncins » : 9 voix
- Liste « Poncins, apportons un nouveau regard » : 5

Après application du quotient électoral :

- La liste « Bien vivre à Poncins » obtient 2 délégués (M. DUCHÉ Julien et Mme CHEMINAL Maryline) et 2 suppléants (M. FOYATIER Bernard et Mme ROCHE Audrey et).
- La liste « Poncins, apportons un nouveau regard » obtient 1 délégué (M. MASSON Christophe) et 1 suppléante (Mme SANA-DELORME Gaëlle).

Les élus désignés délégués et suppléants ont tous accepté leur désignation.

(Délibération n° 03-07-2023-1)

Monsieur Laurent BURNOD demande si les motifs de l'annulation des élections pour les délégués pour les sénatoriales sera communiqué au compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

Monsieur Laurent BURNOD étant absent le lundi 12 septembre, les remarques ont été lues par Mme Josiane FOUQUET. Monsieur le Maire demande que les remarques soient transmises par mail.

Les remarques de M. Laurent BURNOD n'ont pas été transmises par mail après le conseil municipal du lundi 12 septembre.

A PONCINS, le 12 septembre 2023

Le Maire,
Julien DUCHÉ



La secrétaire de séance,
Maryline CHEMINAL

